



## COMMUNIQUE DE PRESSE

22 mai 2008

### **Stopper l'extinction de la biodiversité en France en 2010 : le temps presse !**

**A mi-parcours de son objectif : stopper l'extinction de la biodiversité d'ici 2010, le gouvernement vient de publier aujourd'hui le deuxième bilan global de sa stratégie nationale pour la biodiversité. L'évaluation indépendante des 10 plans d'action de la stratégie réalisée par le Comité français de l'UICN constate que même si des avancées sont enregistrées, le bilan demeure insuffisant. L'objectif 2010 se rapproche à grands pas et seuls une impulsion politique déterminante et des moyens accrus permettront d'y répondre, en tirant profit des engagements du Grenelle de l'Environnement.**

La France, signataire de la Convention sur la Diversité Biologique, a élaboré et adopté en 2004 sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre. Cette stratégie a permis à plusieurs ministères d'engager l'intégration de la biodiversité dans leurs politiques en élaborant des plans d'action thématiques : Agriculture, Infrastructures de transports, International, Mer, Patrimoine naturel, Territoires, Urbanisme, Forêts, Outre-Mer et Recherche. Ces plans sont placés sous la responsabilité du ministère compétent et comportent un programme d'activités et des objectifs précis. Chaque plan est suivi par un comité de pilotage dans lequel siège le Comité français de l'UICN.

Durant l'année 2007, des actions ont été entreprises par les différents ministères engagés dans la stratégie nationale mais avec des niveaux très variables selon les plans d'actions :

- Les plans « **patrimoine naturel** », « **action internationale** » et « **forêt** » progressent relativement bien et enregistrent des résultats intéressants. Les efforts les plus importants ont porté sur les espaces protégés (ex : création de deux parcs nationaux en Guyane et à la Réunion et d'une réserve naturelle dans les Terres australes), et sur les milieux marins avec la création de l'Agence des aires marines protégées. On peut cependant regretter que l'instauration d'un plan d'action patrimoine naturel n'ait pas permis d'avancées plus rapides vers un changement d'échelle dans les politiques de protection, en passant de politiques d'opportunités à des politiques stratégiques (ex : stratégie d'aires protégées, réseau écologique national) ou regretter qu'il n'a pas permis de consolider le réseau Natura 2000.
- Les plans « **agriculture** » et « **mer** » avancent mais les mesures prises en faveur de la protection de la biodiversité ne sont pas assez significatives pour limiter les impacts importants engendrés par des systèmes encore très productivistes et pour encourager des pratiques plus durables.
- Les plans « **urbanisme** » et « **infrastructures** » avancent très peu car la biodiversité est vécue encore comme une contrainte imposée. Il faut espérer que la prise de conscience progresse, avec la mise en place de la trame verte et bleue et les mesures sur les transports prévues au Grenelle de l'Environnement.
- Les plans « **territoires** », « **outre-mer** » et « **recherche** » n'ont pas encore véritablement mis en œuvre leur programme d'actions selon le cadre fixé par la stratégie, ni mis en place de comité de pilotage.
- Un nouveau plan d'action « **tourisme** » a été proposé en 2007 et sera mis en œuvre à partir de 2008.

La mise en œuvre des plans a beaucoup souffert du manque de moyens humains et financiers consacrés à leur mise en œuvre ou à leur amélioration. La stratégie n'a pas également reçu le portage politique nécessaire et n'associe pas assez l'ensemble des acteurs, en particulier les collectivités locales, les associations et les entreprises.

Le lancement du Grenelle de l'environnement a permis de donner une nouvelle impulsion et de renforcer l'ambition de nombreuses actions inscrites au sein des plans d'action. Il est ainsi urgent de relancer la stratégie en tirant profit de la nouvelle dynamique lancée par le Grenelle de l'Environnement. Le gouvernement s'est en particulier engagé, à l'issue de la table ronde d'octobre 2007, à « renforcer la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et élaborer des stratégies territoriales », engagement soutenu par le Comité français de l'UICN et défendu en Comité de Suivi Grenelle par ses associations membres.

**Pour atteindre l'objectif 2010, le Comité français de l'UICN recommande donc une action politique urgente et renforcée avec l'intégration des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et l'attribution de moyens financiers et humains nouveaux, clairement identifiés au sein de chaque ministère.**

Le bilan général 2007 de la stratégie nationale pour la biodiversité préparé par le Comité français de l'UICN est disponible sur [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) rubrique « actualités » et un rapport complet par plan d'action sera prochainement disponible.

Contacts :

Sébastien Moncorps  
Directeur du Comité français de l'UICN  
Tél. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29 ; [sebastien.moncorps@uicn.fr](mailto:sebastien.moncorps@uicn.fr)

Marion Péguin  
Chargée de mission « politiques de la biodiversité »  
Tél. 01 47 07 71 78 / [marion.peguin@uicn.fr](mailto:marion.peguin@uicn.fr)